

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS  
52 rue du Stade  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 23/12/2021  
Reçu en préfecture le 23/12/2021  
Affiché le   
ID : 038-213804511-20211221-2021\_081-DE

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le **21 DECEMBRE**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/12/2021
Présents :	16	Date d'affichage :	15/12/2021
Votants :	23	Date de publication :	

### Etaient présents :

Mesdames **DECHANOZ** Sylvie; **DEVELAY** Fabienne, **GARNIER** Sophie, , **HABLIZIG** Karine, **LEROUX** Aurélie (arrivée à 19 h 45), **NOUET** Sylviane, **TIRANNO** Gina ;  
Messieurs **DESCAMPS** Gil, **DI CIOCCIO** Piétro ; **GRAUSI** Jérôme; **MARTELIN** Yves ; **REIX** Stéphane, **ROMANOTTO** Nicolas,

### Etaient présents en visio conférence :

Madame **FRANCO** Maëlle , **GEORGES** Corinne (arrivée à 19 h 47), **MOLLARD** Yoann ,

### Etaient absents excusés :

Mesdames **AGUIAR** Géraldine (pouvoir à S. Garnier), **BELMONTE** Sophie (Pouvoir à S. Dechanoz), **SAETERO** Soledad (pouvoir à Y. Martelin), Messieurs **BEKHIT** Thierry (Pouvoir à G. Descamps), **DUHAMEL** Gaël (pouvoir à J. Grausi); **KJAN** Sylvain (pouvoir à Y. Martelin), **NESMOZ** David (pouvoir à F. Develay),

Secrétaire de séance : **MARTELIN** Yves

<b>DELIBERATION n° 2021-081</b>	<b>FINANCES</b> Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
---------------------------------	---

**Madame Aurélie LEROUX**, Adjointe aux finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

### **Article L 1612-1**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à **hauteur de 25 % du budget primitif de 2021**

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Budget Primitif 2021	Montant maximum de l'autorisation = 25 %	Montant de l'autorisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 505,59	4 126,40	
16 - Emprunts et dettes assimilées	176 473,26	44 118,32	
20 - Immobilisation incorporelles	16 629,00	4 157,25	
204 - Subventions d'équipement versées			
21 - Immobilisations corporelles	411 252,35	102 813,09	
23 - Immobilisations en cours	581 522,06	145 380,52	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par :        **23 voix POUR**            **0 Voix CONTRE**            **0 ABSTENTION**

↳ **ACCEPTÉ** les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

